

## **Procès-verbal du Conseil d'Administration n°5 de l'association Villeneuvois à vélo réuni le 28 décembre 2021 chez Francis**

La séance est ouverte à 09 h 00.

Sont présents : Gaston BOSC, Francis CAZEILS, Claude GUÉRIN, Adrien CHAUD (en retard), Françoise RISS-CAZEILS.

L'ordre du jour est le suivant :

- Approbation des PV des deux précédents CA
- Résumés des réunions ces dernières semaines : entrevue avec Vanessa Sy du campus connecté, rencontre avec le maire de Bias, rencontre avec le maire de Sainte-Livrade-sur-Lot
- Retours à froid sur la balade de Noël
- Réflexions sur les projets de l'association pour 2022 : atelier de réparation participatif, participation à une fête du vélo, projection de film, balades mensuelles, randos vélo et culture en Villeneuvois, manifestations de type balade de Noël, actions de sécurité routière, notamment auprès des écoles, développement du vélo dans les collèges, lycées, entreprises, gestion de la carte interactive...
- Demande de subvention à la mairie de Villeneuve-sur-Lot (dossier à envoyer avant le 7 janvier!) et de Pujols
- Débat sur l'adhésion à la FUB (Fédération des Usagers de la Bicyclette)
- Organisation de l'événement Plantons des arbres sur la voie verte

### **I — Retours à froid sur la balade de Noël**

Le CA effectue un retour à J+6 sur la balade « Illuminons la ville » du 22 décembre.

Globalement, la balade a enchanté participants et organisateurs. Nous étions une cinquantaine pour la balade, plus des trois quarts des vélos étaient illuminés, tout le monde s'est joué au jeu. Les participants ont aimé la distribution de lumières, même si cela a retardé le départ.

Le parcours choisi était une bonne idée, notamment le départ de Pujols. Christophe Pinet, responsable du U Express, a beaucoup aimé. Le passage sur la rue de Malbentre était bien, tout comme l'arrivée rive droite.

Au chapitre des points négatifs, Françoise pointe le manque d'organisation et l'attente au niveau de la voie verte, légèrement longue. Gaston remarque la non-présence des policiers, à qui Adrien doit leur demander des comptes, pour rester en contact avec eux. → Adrien

La voiture balai a été appréciée même s'il serait bien de s'en servir pour avoir de la musique également.

*Adrien arrive.*

Pêle-mêle d'idées pour la balade 2022 : partir d'Eysses, avoir le raconteur de pays Jean-François Garnier pour faire un debrief sur le site. Opter pour une balade plus longue : on peut imaginer un parcours Eysses, Fontanelles, quartiers rives droites, puis descendre l'avenue de Fumel. Il faudra absolument se rallier avec le service événementiel pour connaître les maisons illuminées inscrites au concours de la ville. Faire un concours de vélos illuminés avec prix à gagner. Noter les maisons les plus illuminées sur notre parcours. Passer plus de temps à l'intérieur de la bastide, voire faire une boucle. Nommer l'événement « Véloparade ». Intégrer de la musique au parcours, voire avoir une troupe à l'arrivée ??

L'année prochaine, la balade pourra avoir lieu le samedi 17 décembre ou le mercredi 21 décembre (les vacances de Noël sont du 17 décembre au mardi 3 janvier). Cela dépend de la programmation de la mairie : il faut qu'on ait une nocturne du marché de Noël, pour pouvoir conclure la soirée sur une bonne note pour les commerçants et pas sur du vide.

Concernant l'aspect sécuritaire, il faudra faire floquer des gilets « encadrement ». Le potentiel vélo cargo serait un plus, en tête de cortège. Gaston peut trouver des talkie-walkies (3 seraient suffisant?).

Claude suggère d'avoir une balade d'été en soirée, de style vélorution. Françoise prévient de garder l'originalité pour la balade de Noël. Claude suggère d'intégrer, une fois dans l'été, un « vélo-ciné » : venir en vélo à une des projections en plein air « Cinéma dans les étoiles ». Cela semble être une bonne idée !

Il faudra réfléchir à l'organisation de la balade dès septembre 2022 pour se rajouter officiellement aux événements de « La bastide enchantée », et mettre dans la boucle le club de VTT de Sainte-Colombe-de-Villeneuve, dont les enfants ont beaucoup apprécié cet événement.

*Françoise part.*

## **II — Approbation des PV des deux précédents CA**

Le Conseil d'Administration approuve les procès-verbaux des deux derniers précédents CA.

## **III — Résumés des réunions ces dernières semaines**

Tout le monde approuve les PV des réunions.

### **Rencontre avec le Maire de Sainte-Livrade-sur-Lot**

Francis et Adrien ont été la veille rencontrer M. et Mme Pudal, Maire de Sainte-Livrade-sur-Lot, pour échanger sur la micro-fole, les lieux de Sainte-Livrade découvrables dans le cadre des randos vélo & culture en Villeneuvois, le plan vélo de la CAGV appliqué à Sainte-Livrade, et l'obtention d'un petit local dans le projet de reconversion de l'usine Audevard pour y installer une antenne de l'atelier de réparation participatif.

Comme mentionné dans le compte-rendu, le bilan laisse perplexe. Le Maire de Sainte-Livrade est enchanté par les événements qui permettent d'animer la ville, comme les randos vélo & culture, et compte nous trouver un local pour l'atelier. Cependant, en termes d'aménagements, ne seront faits que ceux financés par l'Agglo... Comprendre que la municipalité ne fera que les aménagements qui ne lui coûteront pas (ou presque). Le Maire « note bien » l'idée d'un passage à 30 km/h du bourg (pourquoi ça ne l'est pas déjà?!), mais refuse l'idée des double sens cyclables.

L'avantage de cette réunion est que le Maire a été franc. Nous en sortons tout de même avec une vision positive : il y a un énorme potentiel pour le vélo à Sainte-Livrade, et un atelier de réparation serait bénéfique pour tous (il n'y a pas de vélociste là-bas, mais pourtant un grand public). Si la pratique se développe et que l'on constate une augmentation du nombre de cyclistes, cela ne pourra qu'inciter les décideurs à faire des aménagements pour le vélo, avec toute l'amélioration du cadre de vie que cela implique...

### **Rencontre avec le Maire de Bias**

En début de mois, Adrien a rencontré le Maire de Bias. L'entretien s'est plutôt bien passé, avec des réflexions concrètes. Le Maire a été agréablement surpris de notre proposition de mise en double impasse de la rue de la Plaine, où sont constatées des vitesses excessives. Il ne réfute pas l'idée d'une mise à 30 km/h généralisée des quartiers, tout en préconisant d'y aller progressivement, quartier par quartier. Ces idées d'aménagements seront réfléchies en bureau municipal.

### **Rencontre avec Vanessa Sy, responsable du campus connecté**

Adrien a rencontré en début de mois également la responsable du campus connecté de Villeneuve-sur-Lot, avec qui il a discuté aménagements cyclables vers le campus. La rencontre fut intéressante.

Il faut savoir que le campus connecté va être — enfin — ouvert le 3 janvier à l'ancienne école Jeanne d'Arc, près du rond-point du boulevard Voltaire et de l'avenue Jacques Bordeneuve. Ce 3 janvier va servir de crash test à la circulation et au stationnement aux alentours : le campus va accueillir 100 étudiants sans parking aménagé pour. Il y a un risque d'engorgement des stationnements boulevards (qu'il n'y avait pas à l'époque de l'école). Dès l'ouverture, des barrières Vauban devraient être installés pour promouvoir la solution vélo pour la mobilité vers le campus, d'autant plus que la majorité des étudiants sont habitants de Villeneuve. Claude fait cependant remarquer qu'il sera difficile de les inciter à faire du vélo si la circulation devient le bazar en raison du grand nombre de voitures qui circulent sur l'avenue Jacques Bordeneuve et les boulevards, sans toujours d'aménagements cyclables.

À moyen terme, le campus se doit d'être la référence en termes d'aménagements et de stationnements cyclables : une grande quantité d'arceaux devrait y être installée. Mme Sy a mentionné que si l'asso a un local d'ici juillet, elle nous inclura dans le futur « guide des étudiants » comme un atelier de réparation participatif (similaire à Etu'Recup à Bordeaux), très bénéfique pour les étudiants. Adrien lui a même suggéré que si nous avons le vélo-cargo, nous pourrions effectuer un atelier réparation vélo par trimestre pour encourager la mobilité des étudiants.

## **IV — Comptes de l'association**

Nous faisons le bilan comptable de l'association, en fin d'année 2021. 33 adhérents sont à jour de leur cotisation.

Actuellement on a 55 € en espèces, 70 € en chèques, 40 € sur le compte bancaire et 50 € sur HelloAsso, soit un total de 215 € en bénéfices. Claude se charge de tout centraliser et déposer sur le compte bancaire : c'est urgent car l'assurance va bientôt prélever la cotisation pour 2022.

En 2021, l'association n'aura presque rien dépensé : 4,58 € d'assurance, et 20 € pour le « Guide des aménagements cyclables » de Paris en Selle, pour donner à Jean Ballouhey et aux services techniques de l'agglo. Les affiches ont été prises en charge par le père d'Adrien, les boissons par Gaston qui en fait don à l'association, les tracts par Claude...

En 2022, de nombreuses dépenses sont à prévoir :

- 95 € pour l'assurance, dès le 1<sup>er</sup> janvier ;
- 33 € pour l'adhésion à la FUB, dès janvier.
- 70 € pour les gilets de sécurité floqués, écocup ;
- 50 € pour une trousse de premier secours pour l'atelier de réparation ;
- 150 € de frais de communication divers (flyers, oriflamme pour l'atelier de réparation) ;
- 20 € de frais postaux ;
- 300 € pour la formation IMV ?
- 350 € pour projection film + SACEM ;
- et ce sans compter les 9 500 € du vélo-cargo, si notre projet est accepté par la population.

Adrien se charge de compléter la feuille de demande de subvention pour Villeneuve-sur-Lot.

## **V — Projets de l'association pour 2022**

Afin de compléter les demandes de subventions, notamment pour Villeneuve-sur-Lot (avant le 7 janvier!), le Conseil d'Administration réfléchit aux projets que l'association prévoit de porter en 2022.

### **Balades techniques**

Le principe des balades techniques (évoqué lors du CA du 06 novembre 2021) est de se retrouver chaque mois pour une balade sur ou à propos d'un aménagement cyclable en particulier dans l'Agglo.

Cela permet de « prendre le pouls » des adhérents sur des projets d'aménagements à venir, ou de remonter des problèmes sur les aménagements cyclables existants.

Pour les élus, qui sont demandeurs, c'est un moyen d'avoir des retours de cyclistes sur des projets à venir ; ou de cibler des corrections pour les services techniques des villes sur les aménagements cyclables existants et vieillissants. Pour l'association, c'est surtout un moment de se retrouver entre adhérents, en attendant d'avoir un local.

Comme convenu lors du CA n°2, nous suggérons une balade **chaque premier samedi du mois à 15 h** qui pourrait à terme être suivie du CA dans le futur local. Le rendez-vous serait communiqué aux adhérents en ligne — mais pas à la presse ou au grand public car cela reste des balades techniques entre cyclistes, et non des réunions publiques.

La première mission sera déjà de trouver un meilleur nom que « balade technique »... Nous suggérons d'y réfléchir d'ici la première balade, le 08 janvier. « Vigilance Vélo », « cyclo-rendez-vous » ?

Nous fixons le programme des deux prochaines balades, comme celle déjà décidée lors du précédent CA :

- la première balade technique aura lieu le **samedi 8 janvier à 15 h**, RDV à la Maison de la vie associative de Villeneuve-sur-Lot, pour **échanger sur les projets d'aménagements cyclables temporaires sur les avenues du Maréchal Leclerc et d'Agen**. Elle pourrait se suivre d'une galette des rois si le temps le permet, en extérieur obligatoirement en raison de la crise sanitaire. Gaston et Claude laisseront leur voiture sur le parking du lycée avec des tables si nécessaire ; Adrien et Gaston feront les galettes.
- la seconde balade aura lieu le **samedi 5 février à 15 h**, RDV sur le parking du U Express de Pujols, 2 rue Bir-Hakeim, pour réfléchir sur le **projet de piste cyclable sur le chemin rural des coteaux de Pujols**, de l'angle de la rue de Petit Tour au passage piéton de la Cote du Mont Pujols (le tronçon 7d du plan vélo de la CAGV). M. Ventadoux souhaite en effet y voir une voie verte ici pour relier Pujols Bas à Pujols Haut ; nous avons cependant critiqué ce choix en raison de la forte pente et du virage dangereux, préférant la cote de la Fontaine du Bourreau. → Voir si M. Ventadoux peut venir après.

Nous débattons des prochaines balades en temps et en heure avec les adhérents.

## **Local**

Quand aura-nous un local ? Telle est la question !

L'association ne peut se permettre financièrement de payer un loyer pour un local, qui pourrait être prêté car en plein dans les activités du plan vélo. Le local servirait essentiellement à développer l'atelier de réparation participatif, mais pas que : Adrien imagine également y installer une petite bibliothèque vélo, sur les ouvrages en lien avec la bicyclette : fiches techniques du CEREMA et guide des aménagements cyclables pour les personnes souhaitant améliorer leur savoir-faire technique ou aider à la conception et critique d'aménagements ; mais également livres sur le cyclotourisme, les balades en vélo, etc. Gaston et Claude ajoutent que cela pourrait tout à fait intéresser le camping Lot & Bastides, ou le bibliothécaire de Pujols Romain BOISSIER.

Ce local serait temporaire, dans l'attente de l'hypothétique « maison du vélo » évoquée dans le plan vélo, qui pourrait regrouper tous les services vélos de l'Agglo (prêt, location, réparation, café d'insertion, aide aux déplacements...).

Comme évoqué plus haut, il semblerait que la municipalité livradaise puisse nous trouver un local, dès l'obtention du vélo cargo, pour y développer une « antenne ». Il semble très intéressant d'avoir un atelier à Villeneuve et un atelier à Sainte-Livrade, ou tout du moins un espace de stockage pour les vélos et pièces en attente de réparation !

**Claude** a demandé à Jean lors de la balade de Noël si nous pourrions avoir un local temporaire à la mairie : il va l'appeler incessamment sous peu.

### **Atelier de réparation participatif**

Francis a des appréhensions sur notre capacité à trouver des bénévoles pour l'atelier de réparation participatif. Suite à une anecdote racontée par M. Pudal, il se demande si on ne pourrait pas recruter une personne à terme, via le dispositif d'emplois aidés, pour soutenir l'atelier de réparation ou le programme « savoir rouler à vélo ». Pour Gaston et Claude, cela semble impossible : il faut tutorer l'éventuel service civique ou contrat aidé, cela implique une finance d'au moins 100 000 euros l'année. Nous ne pouvons faire concurrence aux vélocistes qui ont une économie à part entière, paie des charges etc. sans être subventionnés par les collectivités territoriales.

Globalement, Claude et Adrien passent que nous n'aurons pas de souci pour le recrutement des bénévoles : dès que nous aurons le local, des personnes seraient intéressées par aider ou apprendre la mécanique. Combien ? Cela dépendra de notre communication, des partenariats aussi.

### **Participation à une fête du vélo**

L'association ne peut se permettre d'organiser une fête du vélo dès 2022 car cela demande une organisation sans nom (cf. l'organisation de la Fête du vélo en 2014 par l'Amicale Cycliste du Grand Villeneuvois, qui s'est auto-détruite au bout de deux ans). On peut en revanche participer à une fête du vélo organisée par la CAGV (en tout cas, tel était le souhait de Mme Prellon lors du vote au conseil communautaire).

### **Randos vélo et culture en Villeneuvois**

Le programme sera écrit dans les prochains jours par Francis et Gaston. Adrien va réaliser un logo type macaron avec les rayons d'une roue de vélo et une marguerite, ainsi qu'une charte graphique pour communiquer sur les balades. On peut imaginer facilement une balade par mois à Sainte-Livrade, vu tout ce qu'il y a à y découvrir ; une par mois sur Villeneuve également.

### **Actions de sécurité routière**

Quid des actions de sécurité routière ? On peut obtenir des subventions via le PDASR (Plan Départemental d'Action de Sécurité Routière), appel à projets en janvier 2022.

La participation au village sécurité routière 2022 de Villeneuve-sur-Lot est actée, non seulement pour la prévention auprès des cyclistes, mais également pour insister sur les règles de cohabitation auprès des automobilistes.

Peut-on imaginer une opération « Cyclistes, brillez » en complément de la véloparade ? Contrairement à Agen, Villeneuve n'a pas — encore — d'intersection qui sert de carrefour à cyclistes. Difficile donc de ne pas coupler cette action avec une manifestation. On peut cependant inclure la véloparade auprès des actions de la préfecture, pour obtenir de nouveau des stocks de lumières, appréciées par les participants, tout en poursuivant le message de sécurité routière.

Se pose la question du savoir rouler en vélo, à l'école.

Adrien mentionne la nécessité, pour pouvoir intervenir régulièrement dans les écoles, d'obtenir l'agrément « Éducation nationale » par la FUB. À sa connaissance, cela requiert la formation IMV (Initiateur Mobilité à Vélo), payante, qui peut cependant être prise en charge par les CEE Génération Vélo, si la collectivité territoriale en fait la demande.

Peut-on imaginer que des personnes de l'asso passent cette formation IMV pour pouvoir ensuite intervenir dans les écoles ? Vélo-Cité Bordeaux organise une telle formation, en mars. Coût : 300 €. Adrien peut-il la passer gratuitement compte tenu de ses engagements pour Vélo-Cité ?

Ou alors, penser à la personne mentionnée par le maire de Sainte-Livrade, ou à Éléa Aubert qui pourrait être intéressée ? Claude pense que cela peut tout être dans l'intérêt de l'asso.

Attention cependant à ne pas faire doublon avec des clubs cyclos. Nous avons été mis dans la boucle par l'académie de Bordeaux sur le développement du Savoir rouler à vélo, y figuraient notamment les clubs de Sainte-Colombe et de Pujols. Il faut savoir que le SRAV est surtout porté par la FFC, FFCT, et l'UFOLEP... Un coup d'œil sur le site [savoirroutelavelo.fr](http://savoirroutelavelo.fr) montre que le vélo club de Sainte-Colombe-de-Villeneuve porte déjà l'affaire en Villeneuvois. Les contacter ?

Il paraît donc trop tôt pour imaginer d'inclure le SRAV dans les demandes de subventions. Par contre, on peut tout à fait insérer des séances d'atelier de contrôle technique vélo dans les collèges, lycées, comme cela se faisait à l'époque de Roue Libre !

### **Projection de film**

Nous souhaitons projeter le film « Why we cycle », de Gertjan Hulster, sur l'impact du vélo dans la société néerlandaise et les conséquences positives sur le quotidien des Hollandais.

Où ? Nous pourrions le projeter aux enfants, mais le plus impactant semble une séance. Le plein air coûte très cher et ne semble pas très opportun. On peut imaginer se faire subventionner le coût de la location par une commune. Pourquoi pas Pujols ?

La location auprès de la FUB coûte 275 €, à quoi s'ajoutent les frais pris par la SACEM.

Quand ? Adrien aurait bien vu ça dans le cadre de l'opération « Mai à vélo », surtout si l'Agglo organise des événements. Sinon en juin ou juillet, à l'heure des beaux jours pour le vélo.

### **Et ce sans oublier...**

- la vélorcade de Noël ;
- les incitations auprès des employeurs et supermarchés pour développer le stationnement vélo ;
- le développement d'actions dans les collèges et lycées ;
- la gestion de la carte interactive des problèmes cyclables.

## **VI — Demande de subvention**

Tout ceci donne une liste plutôt exhaustive d'animations et d'événements que nous pouvons proposer aux Mairies dans le cadre des demandes de subventions.

Pour Villeneuve : tout ce qui a été mentionné plus haut. La demande doit être réalisée avant le 7 janvier 2022, Adrien s'en charge. Nous demanderons 500 € pour commencer.

Pour Pujols : savoir rouler à vélo à l'école, projection du film « Why we cycle » (subvention à la location?), aide à l'achat du vélo cargo pour l'atelier au marché. Il est suggéré de demander 300 €.

Demander des subventions à Bias, Sainte-Livrade ? Si Sainte-Livrade nous fournit un local, c'est déjà pas mal. Lorsque l'on organise le vélo-cargo cependant, il serait intéressant de demander des subventions auprès des communes auxquelles nous irons, pour payer la maintenance du vélo-cargo. Sinon, auprès de la CAGV, dans le cadre du plan vélo !

Demander des subventions au PDASR, plan départemental d'actions sur la sécurité routière.

## **VII — Débat sur l'adhésion à la FUB**

Comme convenu lors de l'Assemblée générale constituante, et désormais que nous avons le compte bancaire, nous pouvons procéder à l'adhésion de l'association à la Fédération des Usagers de la

Bicyclette. Le coût est de 1 € par adhérent, + 40 € de frais (qui sont omis lors de la première année). Nous paierons donc 33 € en 2022, beaucoup plus l'an prochain.

Le Conseil d'Administration **approuve** l'adhésion de l'association à la FUB.

## **VIII — Organisation de l'événement Plantons des arbres sur la voie verte**

Francis relance son idée d'opération de plantage d'arbres le long de la voie verte, qui manque cruellement d'ombre l'été. Il est suggéré par Gaston d'en parler à M. Ballouhey, et de contacter le conservatoire végétal régional de Montesquieu pour réappuyer sur le sujet. Il faut cependant faire attention à toutes les contraintes sur les sols que cela implique.

Dans tous les cas, nous ne pouvons pas le faire seuls. C'est à la CAGV de s'en charger, et à nous de venir en appui.

La séance est close à 11 h 45.

Prochain CA **le samedi 5 février à 18 h**, à l'issue de la deuxième balade technique.